

en ce moment de nouveaux projets du parti de l'action et des tentatives des deux chefs de ce parti, dont l'antagonisme est manifeste. Mazzini voudrait diriger ses efforts du côté de Venise, Garibaldi voudrait diriger les siens du côté de Rome. Il paraît que les agitateurs possèdent les fonds nécessaires à leur entreprise, mais que l'un veut les faire servir à un coup de main sur Venise, l'autre veut les employer à organiser une nouvelle expédition dont Rome serait le but.

Il importe, en présence de ces desseins hautement avoués, que le gouvernement se mette en mesure d'agir. Il est question d'un remaniement du ministère, qui aurait lieu dans ce but, peu de jours après la réouverture du Parlement.

On écrit de Rome au Temps, le 22 octobre :

Vous savez que le gouvernement pontifical a l'intention de promulguer un code de commerce, ou, du moins, une nouvelle loi destinée à introduire des améliorations relatives aux affaires commerciales.

Le docteur Hoechst, avocat international de Paris, si avantageusement connu par ses publications et ses consultations concernant les droits comparés et les questions internationales, se trouve en ce moment à Rome.

On dit qu'il a été mandé par le gouvernement pour être consulté sur la rédaction du nouveau projet de loi commerciale.

Je peux vous affirmer que M. Hoechst a eu hier avec M. le cardinal Antonelli une entrevue ayant pour objet une discussion sur plusieurs questions importantes de la nouvelle loi commerciale.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Rome, 29 octobre.

Le Pape avait invité aujourd'hui à dîner, dans les salles du Vatican, un certain nombre de personnes pauvres. Le nombre des convives a été de soixante.

Hambourg, 30 octobre.

L'Invalide russe, arrivé aujourd'hui, publie un ukase impérial qui diminue les conditions exigées jusqu'à ce jour pour le grade d'officier, afin de faciliter et de hâter l'augmentation du nombre des officiers de l'armée active en temps de guerre.

Berlin, 30 octobre.

La Gazette nationale donne le résultat de 345 élections connues jusqu'à ce moment. Il y a 260 députés libéraux, 24 cléricaux, 37 conservateurs et 26 polonais. Deux députés n'ont pas de nuance politique bien tranchée. Il reste encore sept élections à connaître.

Londres, 30 octobre.

Le Morning Post fait le tableau de la situation financière de la Turquie qu'il déclare très satisfaisante. Le Post trouve le budget de la guerre très modéré. Il fait observer que l'armée ottomane a subi de nouvelles réductions et que ses dépenses ne s'élevaient qu'à trois millions de livres sterling. Le bruit des penchans militaires du sultan actuel est donc faux. Il vaut mieux, ajoute le Post, pour la Turquie, posséder des moyens de défense, quelle que soit l'impossibilité d'une nouvelle attaque, que d'inviter à l'attaque par l'absence de tous moyens de défense.

Montpellier, 30 oct., 9 h. mat.

Une énorme masse d'eau est tombée hier vers 4 heures de l'après-midi, entre Lunel et Beaucaire. Les communications de Montpellier avec le Nord sont complètement interceptées. Sur plusieurs points, le chemin de fer est couvert par les eaux, surtout entre les stations de Bernis et d'Uchand. Le départ du train express à 11 heures est impossible. On apprend à l'instant qu'un mur de 47 mètres à la station

d'Aigues-Vives est ébranlé sur les deux voies.

Francfort, 29 octobre.

La Diète germanique a, dans sa séance d'aujourd'hui, entendu la lecture de la réponse faite par le Danemark à la résolution relative à l'exécution fédérale dans le Holstein.

Cette réponse est conciliante dans la forme, mais elle maintient au fond le point de vue danois. Elle déclare, après des explications détaillées, que l'ordonnance du 30 mars n'a qu'un caractère provisoire.

La réponse danoise a été renvoyée aux comités réunis.

Une troisième communication du cabinet anglais cherche à établir une nouvelle base de médiation relativement au caractère international du conflit dano-allemand.

Francfort, 30 octobre.

L'Europe publie le texte officiel et complet de deux pièces importantes dans le conflit dano-allemand : 1° La réponse du cabinet de Copenhague à la sommation allemande, lue hier par le ministre danois à la séance de la Diète.

Cette réponse, conçue en termes très modérés, mais fermes, se termine ainsi :

Le gouvernement, en publiant l'ordonnance du 30 mars, a eu l'intention de satisfaire aux exigences de la Confédération. La Diète demande le retrait de cette ordonnance, mais comme c'est précisément cette ordonnance qui accorde et établit dans les duchés l'assemblée législative requise par la Diète sous menace d'exécution, le Danemark pense que les dispositions fondamentales de cet acte ne sont pas comprises dans les mesures dont la Diète demande le retrait.

Vienne, 30 oct., 8 h. mat.

Le Wanderer donne des détails précis sur les brutalités de la soldatesque russe en Pologne. Il cite la conduite du capitaine du génie Graff, à Koslowa-Ruda (province d'Augustowo) qui a fait donner 260 coups de fouet à M<sup>me</sup> Pitou, parce qu'elle ne pouvait indiquer l'endroit où se trouvait son mari, inspecteur des forêts, d'origine française. Un autre officier russe du nom de Yankoutime, dans le gouvernement de Kowno, a de même rendu M<sup>me</sup> Gzybowska, femme d'un riche propriétaire, responsable de l'absence de son mari. Il lui a arraché l'enfant qu'elle tenait dans ses bras et l'a impitoyablement foulé sous ses pieds. La mère est devenue folle.

### CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire ayant pour objet de recommander à ces magistrats de réserver spécialement aux jeunes gens pourvus du brevet à la fin de leurs études normales, les places d'instituteur qui peuvent devenir disponibles, sauf à ne conférer que le titre d'instituteur provisoire à ceux qui n'auraient pas atteint l'âge réglementaire.

A défaut d'emplois de ce genre, dit M. le ministre, vous devez vous efforcer de les placer comme instituteurs-adjoints. Quant aux élèves-maitres qui n'ont pas obtenu le brevet à la sortie de l'école normale, si leur situation ne mérite pas le même intérêt, il est juste cependant d'avoir égard aux circonstances qui ont amené leur échec et aux efforts faits par eux pour le réparer. Lorsque ces jeunes gens arrivent, par un travail persévérant, au certificat de capacité qui leur manque, ils ont droit à leur tour à la sollicitude de l'administration, et il est à désirer qu'ils soient mis à la tête d'une école aussi promptement que possible.

Pour faciliter l'exécution de ces prescriptions et permettre en même temps

d'apprécier plus directement la valeur des aspirants, M. le ministre a décidé qu'à l'avenir M. le directeur de l'école normale primaire remettrait, à la fin de l'année scolaire, un état nominatif des jeunes gens qui doivent sortir de l'école, avec des renseignements détaillés, qui permettront de les placer selon leurs aptitudes et leur mérite.

Ces instructions s'appliquent aux élèves-maitres des écoles normales et aux élèves boursiers des cours normaux de filles aussi bien qu'aux élèves-maitres des écoles normales de garçons.

M. le ministre de l'instruction publique s'est proposé, dans cette circulaire, de mettre un terme à ces errements, conformes ni à l'esprit de la loi ni aux intérêts bien entendus du service de l'instruction primaire, et d'après lesquels des élèves des écoles normales ne se trouvaient pas immédiatement pourvus d'un emploi, parce qu'on leur préférait des maitres préparés en dehors de l'enseignement normal. Ces faits ne devront plus se renouveler.

Les manufactures sont exemptées de la contribution des portes et fenêtres, mais la jurisprudence a beaucoup varié sur l'interprétation de la loi quand il s'est agi de déterminer le caractère de ces établissements. Il y a certainement exemption d'impôt des portes et fenêtres toutes les fois qu'une fabrique occupe un grand nombre d'ouvriers employés à la manipulation et à la transformation de la matière.

Le conseil de préfecture, dans sa séance de mercredi dernier, a décidé dans ce sens en faveur de M. Remant, teinturier section de Vauban, qui demandait l'exonération de ses portes et fenêtres au nombre de cent soixante-sept. C'est la seule affaire digne d'intérêt qui ait été résolue pendant cette séance. (Propagateur.)

Les différents comités institués auprès de l'exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, sont fort occupés en ce moment des récompenses qui doivent être distribuées avant la clôture définitive de cette intéressante solennité. Quelques-uns ont déjà terminé leurs travaux et l'on assure que l'école de Toulouse est désignée pour l'une des plus hautes distinctions accordées aux établissements qui se sont donnés la mission d'instituer aux arts du dessin les classes ouvrières. Ce succès est des plus mérités et nous serions heureux de voir l'exemple donné par l'école de Toulouse suivi par les autres écoles de France.

On nous prie d'annoncer que la commission chargée de l'examen de grammair des candidats de l'École de médecine et de pharmacie, se réunira le jeudi 12 novembre, à l'École de médecine, à neuf heures.

Par décrets en date du 20 octobre 1863, rendus sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ont été nommés :

M. Descat-Leleux, teinturier et apprêteur de tissus, président du conseil de prud'hommes de Lille.

M. Faucher-Deledicq, filateur de lin, vice-président du même conseil.

M. Louis Lefebvre, fabricant de tissus, président du conseil de prud'hommes de Roubaix.

M. Louis Watine, fabricant de tissus, vice-président du même conseil.

M. Roussel-Defontaine, négociant, président du conseil de prud'hommes de Tourcoing.

M. Louis Bernard, filateur, vice-président du même conseil.

Plusieurs familles qui comptent de leurs parents dans l'armée expédition-

naire du Mexique, viennent d'en recevoir des lettres qui annoncent leur retour en France. Cens qui font partie du 86<sup>e</sup> se seraient d'après leurs lettres, embarqués pour le retour, dès les premiers jours de ce mois.

Vendredi matin, un ouvrier plafonneur travaillant dans une des maisons appartenant à M. Delcroix, au Galon-d'Eau, est tombé d'un échafaudage. Lorsqu'on l'a relevé, ce malheureux ouvrier avait les deux poignets brisés.

Transporté immédiatement à l'hôpital où il a reçu les soins les plus empressés, on a constaté une lésion intérieure.

Aujourd'hui, l'état du blessé, loin d'être amélioré, laisse peu d'espoir de guérison.

On nous adresse la lettre suivante; nous la publions volontiers; elle peut donner quelques renseignements utiles, quelques idées nouvelles.

« Watrelos, le 31 octobre 1863.

Monsieur le directeur,

Je lisais dernièrement dans un journal spécial un article intéressant sur l'influence probable, et favorable en outre, du nouveau mode de tissage, sur l'agriculture.

Je n'ai pas la prétention de réfuter entièrement un article fait *ex professo*, comme on dit; je viens seulement vous prier de m'autoriser à soumettre aussi mes idées, résultat de quelques observations toutes pratiques et prises sur place.

L'auteur de l'article dit que le tissage mécanique, demandant moins d'ouvriers, laissera plus de bras à l'agriculture.

Cela a une apparence de vérité; mais l'idée est spécieuse plutôt qu'exacte, dans toute son acception.

Voici le résultat que je crains pour nos villages :

Le tissage mécanique attirera forcément hors des campagnes et dans les villes les ouvriers qui n'auront plus d'ouvrage chez eux; le tissage à la main tendant à diminuer.

Ceux-là sont complètement perdus pour l'agriculture. Désormais ils arriveront le plus possible vers les grands centres industriels.

Le tissage à la main, au contraire, maintient dans les campagnes presque tous les tisserands.

Ce n'étaient pas des agriculteurs, mais ils participaient néanmoins, dans une certaine mesure, aux travaux de l'agriculture, dans les moments de chômage; plusieurs même s'arrangeaient de façon à prendre part aux travaux des champs, surtout à l'époque de la moisson.

Prochainement je développerai peut-être cette idée, jetée aujourd'hui au hasard, et je prouverai, par des chiffres, que la grande centralisation industrielle, qui se renferme dans les villes, dans nos contrées surtout, enlèvera plutôt des bras à l'agriculture, qu'elle ne lui en rendra.

Cela peut s'observer surtout à Watrelos, à Leers, au Mont-d'Halluin, où les ouvriers sont tous plus ou moins initiés aux éléments que leur communiquent les véritables agriculteurs près desquels ils vivent.

Un chômage arrivant, l'ouvrier des campagnes est plus propre que celui des villes à cultiver la terre; il fait une espèce d'apprentissage en cultivant le petit champ qui entoure sa maisonnette.

Je suis loin d'attaquer ici le tissage mécanique; je signale un fait qui en résultera, — je ne dis pas un inconvénient.

Si vous le voulez bien, Monsieur le directeur, j'examinerais, dans quelques lettres successives, les différentes questions qui touchent à celle-ci.

Recevez, je vous prie, etc. H.

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 31 novembre 1863.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre journal que « M. le ministre des travaux publics a invité les Compagnies de chemins de fer à étendre aux troisième classes le bénéfice des compartiments spéciaux réservés jusqu'ici aux dames voyageant aux premières et aux deuxième classes. »

J'ignore si la Compagnie du chemin de fer du Nord prendra jamais la peine d'accéder à l'invitation de M. le ministre des travaux publics, mais je tiens à constater que nos voisins les Belges, obéissant à un sentiment très louable, ont reconnu depuis longtemps que les femmes obligées par la modicité de leurs ressources de voyager le plus économiquement possible, ont droit, elles aussi, à la protection dont on a reconnu l'urgence en faveur des personnes de leur sexe voyageant en première et deuxième classe.

Faut-il donc qu'un appel soit adressé aux Compagnies de chemins de fer français pour leur faire comprendre l'utilité, la nécessité de cette mesure ?

Aux réclamations formulées bien des fois, et toujours inutilement, on a répondu que la présence de vingt ou trente voyageurs dans les voitures de troisième classe est la meilleure garantie qui puisse être aux femmes voyageant seules. Cette réponse n'est pas de nature à satisfaire tout le monde, car il ne faut pas perdre de vue que les fumeurs et les gens ivres ne forment pas précisément une compagnie fort agréable. Les femmes que l'odeur du tabac incommode (et le nombre est plus grand qu'on ne pense) doivent se résigner à un véritable supplice et toutes enfin sont obligées d'entendre trop souvent les grossièretés inspirées par la bière ou le trois-six.

Je pense, monsieur le Rédacteur, que vous reconnaîtrez qu'il serait juste et convenable que M. le ministre des travaux publics imposât aux Compagnies l'obligation d'avoir des compartiments exclusivement réservés aux femmes voyageant en troisième classe.

Un abonné.

Pour toute la chronique locale : J. RENOUX.

### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 30 le 31 hausse baisse  
3 % ancien. 67.00 67.10 » 10 »  
4 1/2 au compt. 93.00 93.40 » 40 »

### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 30 octobre 1863.

D'après une correspondance parisienne, le comité démocratique électoral de Paris a définitivement arrêté que MM. Havin et Jules Favre opéreraient le premier par la Manche, le second pour le Rhône, et que les candidats présentés pour les remplacer seraient MM. de la Boulaye et Renan.

A propos de la promotion prochaine au cardinalat de Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, il n'est pas sans intérêt de rappeler que le nombre des cardinaux nommés sur la proposition du Gouvernement français est fixé à six. Par suite du décès du cardinal Morlot, un chapeau restait donc à donner.

Les cinq cardinaux actuels sont, par ordre de promotion :

Mgr de Bonald, archevêque de Lyon; Mgr Mathieu, archevêque de Besançon; Mgr Gousset, archevêque de Reims; Mgr Billiet, archevêque de Bordeaux, et Mgr Billet, archevêque de Chambéry. Sur la liste générale des cardinaux de l'ordre des prêtres, Mgr de Bonald occupe le 6<sup>e</sup> rang, Mgr Mathieu le 15<sup>e</sup>, Mgr Gousset le 16<sup>e</sup>, Mgr Donnet le 21<sup>e</sup>.

Deux cardinaux romains appartiennent, en outre, à la France : ce sont Mgr Villecourt, ancien évêque de la Rochelle, et

— J'ai tout pesé mûrement, et je ne céderai jamais !

— Une seule question encore : je ne connais Marie Alsing que pour la plus jolie fille de la contrée; mais est-elle digne que tu provoques pour l'amour d'elle une fatale scission ? Est-elle capable de te tenir lieu de tout ce que tu peux perdre ?

— Comme tu ne la connais pas, Richard, comme tu ignores qu'elle possède, indépendamment de sa beauté, de la douceur, de la modestie et un caractère élevé, j'exécute la question, dictée par une intention louable. Marie est parfaitement digne de tout ce que je vais risquer pour elle; et, quand à savoir si elle est capable de remplacer pour moi tout ce que je puis perdre, je répondrai oui, si tu entends par là que ma famille rompra avec moi et m'oubliera.

— Et tu n'éprouves pas de vide dans sa société ? Tu ne l'aperçois pas maintenant de ce que tu remarqueras peut-être plus tard : une foule de petites dissonances qui se produiront alors. Te comprend-elle quand tu lui parles d'autre chose que de l'amour et du terre-à-terre de la vie quotidienne ?

— Qu'importe ce dont elle peut parler, ce qu'elle comprend ou non, pourvu que sa société me suffise ! répondit le baron Klas, d'un ton qui fit comprendre à Richard qu'il s'était engagé sur un terrain dont il serait inutile de poursuivre la reconnaissance.

— Mon cher Klas Malchus, il ne faut pas te fâcher ! Je sais que tu as l'excellente habitude de parler fort peu; je craignais donc seulement que, si l'envie te prenait jamais de t'en écarter, tu ne

trouvasses qu'un faible écho dans la conversation de ta femme.

— Tu veux m'irriter, Richard ! s'écria vivement Klas. Mais une jeune femme douée des meilleures dispositions, des sentiments les plus chaleureux et de cette poésie naturelle du cœur que tu cherches en vain chez nos dames d'une brillante éducation, ne peut-elle pas suffire à un homme qui préfère de beaucoup la nature à tout l'art du monde, et qui ne chercherait jamais sa compagnie parmi ces nobles poupées près desquelles l'existence n'est pour lui qu'un tourment ? La société de Marie me procure cette paix, ce bonheur calme, indéfinissable qui est à mes yeux le plus grand de tous : le bonheur du foyer — et ce bonheur je ne le trouve qu'aux lieux où elle respire. Elle aime la musique, elle la comprend; et mes pensées les plus riantes sont de me représenter comme, dans les heures de loisir que me laissent mes études, j'exercerai ses riches talents, comme je la formerai d'après mon goût et non d'après celui des autres. Je puis espérer, en outre, qu'elle vivra pour moi et non pour le monde, qui a toujours été, à mes yeux, un mot vide de sens. Que les indifférents me raillent à leur aise; je rirai d'eux à mon tour, car nous ne parviendrons jamais à nous comprendre.

— J'en suis convaincu, Klas, comme aussi de bien d'autres choses que tu viens de dire; et si Marie ne possède pas ces avantages seulement comme un capital mort, si, avant tout, elle se comprend elle-même, si elle peut.....

— Je n'ajouterais plus un seul mot ! interrompit Klas Malchus, en fronçant le sourcil d'un air sombre. Si, après ce que je viens de te dire du fond de mon âme,

tu peux encore douter que Marie soit la seule femme qui me convient, j'ai pris inutilement la peine de te parler ainsi ! Mais sois convaincu que le bonheur ne consistera jamais, pour moi du moins, dans un échange de mots et de phrases, le plus souvent sans nulle signification ! Je la comprends, et, grâce à Dieu, elle me comprend aussi — que cela te suffise; tu as rempli, crois-le bien, tous les devoirs de l'amitié !

— Je crois, en effet, répondit le lieutenant avec un demi-sourire, que ma conscience ne me reprochera pas d'avoir négligé la moindre objection raisonnable; et comme tu sais qu'il ne fermentait pas de vieux levain aristocratique dans mes observations, je ne rougis pas non plus de les avoir faites. Mon zèle n'avait d'autre mobile que mon amitié, et je crains presque de l'avoir poussé un peu trop loin. D'ailleurs, maintenant que je sais que l'on doit considérer l'affaire comme décidée, permets-moi de te dire que je rends justice à la force qui s'ouvre une voie propre; plutôt à Dieu que cette voie fut déjà ouverte ! Je promets de t'aider de mon mieux ; poursuivis Richard en lui tendant la main.

Un regard chaleureux le remercia de sa promesse et de cette cordiale poignée de main, si pleine de sincérité et d'affection. — Et maintenant, plus de mystères ! poursuivis le lieutenant. Quand vois-tu ta Marie ? car je ne puis te dissimuler qu'en cessant tes visites à la maison du sacristain, tu es considérablement tranquillisé certains esprits inquiets.

Klas Malchus rougit légèrement. — Malgré le prix que j'y attachais, répondit-il, je me suis vu contraint d'y renoncer pour que Marie ne fût plus en butte

à des rigueurs et à des soupçons. Mais elle est souvent seule; et nous nous sommes aussi rencontrés de temps en temps dans ce lieu où notre amour ne sera pas profané, je l'espère — il montrait l'église.

— Cet en effet un lieu qui sanctifie l'amour. La seule chose que je désire encore, c'est que toute inquiétude reste endormie jusqu'à ce que tu l'éveilles à son de trompe.

— J'espère que ton vœu sera exaucé. M<sup>me</sup> EMILIE CARLEN. (La suite au prochain numéro.)

### Crédit foncier de France.

Prêts hypothécaires à long terme, avec amortissement, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, ou du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes. Annuité pour un prêt de 50 ans, amortissement compris, — 6 fr. 06.

Faculté constante d'opérer des remboursements anticipés, même pour partie. S'adresser à MM. les receveurs des finances, à MM. les notaires, ou à Paris, au siège de l'administration, rue Neuve-des-Capucines, 19.

### SERVICE DES POSTES.

Le public est prévenu de nouveau que les réclamations de toute nature qui intéressent le service des postes, doivent être adressées soit à M. le directeur général à Paris, soit à M. l'inspecteur des postes, chef de service, rue Voltaire, 22, à Lille, qui seul, dans le département, a qualité pour en connaître et y donner la suite qu'elles comportent.

### Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste :  
Lettres affr. non affr.  
Jusqu'à 10 gr. incl. 0 fr. 40 c. 0 fr. 30 c.  
De 10 gr. jusq. 20 gr. 0 40 0 60  
De 20 » 100 » 0 80 1 20  
De 100 » 200 » 1 60 2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.  
Lettres affr. non affr.  
Jusqu'à 10 gr. incl. 0 fr. 40 c. 0 fr. 15 c.  
de 10 jusq'à 20 0 20 0 30  
de 20 » 100 0 40 0 60  
de 100 » 200 0 80 1 20

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

### Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.

Matin. — 5.17 — 7.03 — 8.38 — 10.18 — 11.48.  
Soir. — 12.45 — 1.55 — 3.43 — 5.10 — 7.27 — 8.23 — 9.33 — 10.40.  
Départs de Lille pour Roubaix.  
Matin. — 5.30 — 7.20 — 8.45 — 9.55 — 11.20.  
Soir. — 12.20 — 2.05 — 3.20 — 5.00 — 6.00 8.05 — 9.50 — 11.15.